

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal d'Authier-Nord tenue à la salle du conseil, le mardi 17 décembre 2019, à 19h00.

Le maire étant en réunion à Val D'Or, c'est la pro-maire, Lorrie Gagnon, qui préside la séance.

Sont présents :

La pro-maire : Lorrie Gagnon

Les Conseillères : Noëlla Dubé

Andrée Labranche

Les Conseillers : Gilles Dubé

Steve Bruneau

Absence (s): La conseillère Cécile Hélie.

Madame Élise Gagnon agit comme secrétaire. La secrétaire-adjointe, madame Carolle Bédard, est également présente.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Avis de motion et présentation du projet de Règlement 2019-05 relatif au traitement des élus et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes pour l'année 2020.
3. Avis de motion relatif au tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la municipalité d'Authier-Nord. Règlement 2020-01.
4. Avis de motion relatif au tarif des permis et certificats dans le règlement d'urbanisme. Règlement 2020-02.
5. Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile.
6. Téléphonie IP.
7. Compte à la Banque Nationale du Canada.
8. Période de questions.
9. Clôture de la séance.

1-Adoption de l'ordre du jour.

2019-12-01EX

Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2-Avis de motion et présentation du projet de Règlement 2019-05 relatif au traitement des élus et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes pour l'année 2020.

Un avis de motion et une présentation du projet de Règlement 2019-05 est donné par la conseillère Andrée Labranche.

3-Avis de motion relatif au tarif applicable aux cas où les dépenses sont occasionnées pour le compte de la municipalité d'Authier-Nord. Règlement 2020-01.

Un avis de motion est donné par la conseillère Noëlla Dubé concernant un tarif applicable aux cas où les dépenses sont occasionnées pour le compte de la municipalité d'Authier-Nord. Projet de Règlement 2020-01.

4-Avis de motion relatif au tarif des permis et certificats dans le règlement d'urbanisme. Règlement 2020-02.

Un avis de motion est donné par le conseiller Gilles Dubé concernant un tarif des permis et certificats dans le règlement d'urbanisme. Projet de Règlement 2020-02.

5-Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile.

2019-12-02EX

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier-Nord désire se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1), et des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide lié au processus de sécurité civile;

ATTENDU QUE l'entente permettra à la municipalité d'Authier-Nord d'offrir ou de recevoir une aide en matière de sécurité civile des municipalités d'Authier, Chazel et de Macamic;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu que le maire, Alain Gagnon, et/ou la directrice générale, madame Élise Gagnon, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité d'Authier-Nord, l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile.

Cette entente est rangée aux archives de la municipalité.

6-Téléphonie IP.

2019-12-03EX

CONSIDÉRANT QUE les frais engendrés pour le service téléphonique (2 lignes) par Télébec sont très onéreux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un local au sous-sol du bureau municipal, et deux autres locaux s'ajouteront dès 2020 (dont un est un local en cas d'urgence), et dans lesquels il est important d'avoir un service téléphonique;

CONSIDÉRANT QUE des invitations pour des soumissions ont été demandées à quatre fournisseurs différents;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se munir d'un nouveau système téléphonique à plusieurs lignes et ce, à moindre coût par mois;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services déposée par l'entreprise PARLEZ IP était la moins onéreuse, et a satisfait les membres du conseil municipal et que cette entreprise a été identifiée comme ayant les connaissances et l'expérience nécessaire pour réaliser ce projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Dubé, appuyé par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu de procéder à l'octroi du contrat à l'entreprise « PARLEZ IP », tel qu'il est décrit dans la soumission #190926133023 et réalisée par monsieur Dominique Provencher.

7-Compte à la Banque Nationale du Canada.

2019-12-04EX

Il est proposé par le conseiller Gilles Dubé, appuyé par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu que la municipalité désire garder le compte courant ouvert à la Banque Nationale du Canada et ce, pour l'année 2020.

8-Période de questions.

Discussion entourant l'ouverture du pont couvert Levasseur l'hiver. Également, le dossier Raphaël Sylvestre concernant la contribution de la municipalité pour son champ d'épuration.

9-Clôture de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Gilles Dubé propose la levée de la séance, il est 19h24.

Lorrie Gagnon, pro-maire

Élise Gagnon, Dir. gén. Sec-très.